



Je reçois une mise en demeure d'un huissier via mail

Par **oreleelou**, le **24/01/2013** à **13:51**

bonjour rnrnje me pose une question concernant une mise en demeure reçus par mail de la part d'un huissier , je trouve le procédé peu commun .rnrne devait-il pas m'en avertir par lettre recommander ?rnrnquoi qu'il en soit les informations sur cette mise en demeure me concerne bien , je vais donc le contacter afin de trouver un arrangement , puis-je moi aussi le contacter par mail (j'économise les frais d'envoi [smile4])rnrnd'ailleurs autre question je dois trouver l'arrangement avec lui directement ou au près de mon créancier ?rnrnje vous remercie par avance

Par **amajuris**, le **24/01/2013** à **14:35**

bjr,rnil doit s'agir d'un recouvrement amiable donc il vaut mieux essayer de s'arranger avec votre créancier sauf si un accord préalable n'a pas pu être trouvé avec lui.rnposez la question à l'huissier vous verrez bien sa réponse.

Par **oreleelou**, le **24/01/2013** à **14:39**

merci pour votre réponse ,rnje compte bien prendre contact avec les 2 parties mais je suis étonné que tout ce passe par mail , après tout il n'y a aucune preuve que j'ai bien reçu ce mail .rnrnquoi qu'il en soit je compte bien prendre contact avec eux afin d'éviter tout problème par la suite .rnrnmerci à vous